



La Lettre

FRANÇOISE LABORDE

SÉNATRICE PRG DE LA HAUTE-GARONNE

ÉDITION
OCTOBRE
2017

Ouverture d'une nouvelle session parlementaire

La session parlementaire 2017/2018 s'est ouverte, le 2 octobre, au lendemain d'un renouvellement partiel du Sénat. Je continue de siéger au groupe RDSE – Rassemblement Démocratique et Social Européen – qui compte pour l'heure 21 membres. Jean-Claude Requier, Sénateur Radical de Gauche du Lot, préside ce groupe. Comme il en va depuis sa création le RDSE, plus ancien groupe parlementaire, réunit des sénateurs de différentes sensibilités, **soucieux de s'affranchir des clivages idéologiques et partisans au bénéfice de l'intérêt général et de l'équilibre des territoires.**

Après le clap de fin de l'agenda électoral chargé du premier semestre, le Gouvernement et le Parlement se sont mis au travail dès juillet pour agir dans les premiers cent jours du quinquennat. Ainsi, nous avons travaillé sur : le projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social, le projet de loi organique pour la confiance dans la vie politique ou encore celui renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. D'autres textes sont attendus en 2018, comme la réforme constitutionnelle conduisant à la suppression d'un tiers du nombre de parlementaires. Ce projet de réforme nécessitera, une majorité des 3 / 5 du Parlement réuni en Congrès à moins que le gouvernement choisisse la voix du referendum.

Moins de sectarisme, plus de clarification, c'est le message donné par les Français, soucieux du renouvellement de leur représentation et des pratiques pour rassembler les bonnes volontés dans l'intérêt général. Le défi à relever est double : sortir notre pays de l'ornière en créant des emplois et lutter contre les inégalités. La majorité n'a pas droit à l'erreur, c'est une lourde responsabilité partagée par tous les acteurs de la vie publique.

Pour autant, certaines mesures prises dans le courant de l'été ont mis à mal les attentes et les espoirs des élus locaux. Je comprends le sentiment d'impuissance des Maires ayant répondu à l'effort national demandé par la précédente équipe gouvernementale et qui risquent de se retrouver encore plus démunis financièrement tout en ayant l'obligation de maintenir un niveau de service public irréprochable. Je reprendrai une phrase prononcée lors de l'Assemblée Générale de l'AMF 31, le 7 octobre dernier : **« quand le service public recule dans nos territoires, c'est la République qui s'efface ».** Nous ne pouvons pas rester sourds aux alertes lancées par les Maires qui sont au plus près des préoccupations des citoyens. Je formule le vœu que, lors du Congrès des Maires organisé au mois de novembre, le Gouvernement sache retrouver la confiance des élus pour mener à bien la reconstruction de notre pays.

Pour conclure sur une note plus légère, je vous invite à visiter mon site qui a fait peau neuve, plus aéré et coloré, tout comme ma lettre d'information comme vous pouvez le constater !

Bonne lecture



Jusqu'au 14 janvier sur les grilles du Sénat,
une exposition de Noëlle Herrenschmidt

RÉTABLIR LA CONFIANCE DANS LA VIE PUBLIQUE ET POLITIQUE

Bilan du vote

➤ Je suis intervenue à de nombreuses reprises, du 11 au 13 juillet, dans la discussion des amendements au projet de loi rétablissant la confiance dans la vie publique, devenu au cours des discussions parlementaires, loi pour la confiance dans la vie politique.

J'ai déposé et défendu en séance de nombreux amendements portant sur des améliorations à apporter: casier judiciaire vierge, incompatibilité des mandats, pantouflage, inéligibilité pour les auteurs de violences, harcè-

lement sexuel ou moral, incompatibilité entre le mandat et certaines responsabilités en entreprise, cadre juridique d'emploi des collaborateurs parlementaires, ou encore publicité des emplois croisés.

Face aux dérives relatées dans la presse, il est urgent qu'une loi contribue à clarifier, rationaliser, encadrer et moderniser les moyens de fonctionnement mis à disposition des parlementaires dans l'exercice de leurs mandats ainsi que leur utilisation. < 



DiALOGUE SOCiAL

➤ Le 2 août, au Sénat, j'ai exprimé la position du groupe RDSE dans la discussion générale des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social. Extraits : « Si nous pouvons nous féliciter des débats constructifs et de l'adoption d'un texte commun, nous sommes plus circonspects quant à la méthode employée. Mon collègue Guy Arnell l'avait déjà souligné en première lecture, « les ordonnances constituent une forme de législation déléguée qui affaiblit le rôle du Parlement, au même titre qu'une interprétation trop restrictive du droit d'amendement ou le recours systématique à la procédure accélérée ». D'autant qu'il s'agissait, à l'origine, d'une procédure exceptionnelle, destinée à faire face à une situation urgente et pour un délai limité seulement. C'est la raison pour laquelle les sénateurs du RDSE sont réticents au fait de donner un blanc-seing au pouvoir exécutif, quel qu'il soit, surtout lorsqu'il s'agit d'une réforme d'une telle ampleur et que la concertation avec les partenaires sociaux se poursuit. Sur le fond, dans leur majorité, ils en parta-

gent les grandes orientations, visant à offrir plus de souplesse aux entreprises tout en protégeant les salariés. Nous devons faire preuve de pragmatisme et adapter notre droit du travail à la réalité économique actuelle si nous voulons nous attaquer au chômage de masse que la France connaît depuis plus de trois décennies.

En effet, pour nos concitoyens qui y sont confrontés, le chômage est une véritable souffrance : au-delà de la perte d'un salaire, le chômage constitue aussi la perte d'un lien social et une atteinte à l'estime de soi. Selon une étude de 2015 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - NSERM -, en France, aujourd'hui, 10 000 à 14 000 décès par an sont imputables à l'absence d'emploi et on constate une véritable augmentation du nombre des décès par suicide. Alors, oui, inverser durablement la courbe du chômage est une impérieuse nécessité !

Lors de sa réunion, la commission mixte paritaire a confirmé plusieurs avancées proposées à l'Assemblée nationale et au Sénat : télétravail, suppression de la condition d'ancienneté minimale d'un an nécessaire à l'ouverture du droit à l'indemnité de licenciement, formation des représentants du personnel, prise en compte de la situation des personnes handicapées et de l'égalité entre les femmes et les hommes, exclusion de la barémisation des indemnités prud'homales pour les licenciements entachés par une faute de l'employeur d'une exceptionnelle gravité. < 

FEMMES ET AGRICULTURE

Pour l'égalité dans les territoires

Le 12 juillet, j'ai présenté, avec mes collègues de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat, un rapport intitulé « Femme et agricultrice: pour l'égalité dans les territoires ». Il analyse la situation des agricultrices dans sa globalité, à travers toutes les étapes de leur parcours professionnel. J'ai pris beaucoup de plaisir à m'investir dans la préparation de ce document, cela nous a permis de rencontrer de nombreuses femmes, fières de leur métier et des valeurs qu'elles entendent défendre dans un contexte économique particulièrement difficile. A l'issue de ce travail, de nombreuses propositions ont été formulées, pour améliorer et sécuriser le statut des agricultrices. Qu'elles soient cheffes d'exploitations ou conjoint collaborateur, des avancées doivent être faites en matière de statut social, de prévention médicale ou encore de



formation initiale. C'est d'ailleurs avec plaisir que j'ai pu constater que les agricultrices seraient les premières concernées dans la mise en place du congé maternité unique. Je vous invite à consulter l'ensemble de ces publications sur mon site. Vous y trouverez également les vidéos d'une journée organisée au Sénat, qui a permis de réunir de

nombreuses associations de femmes agricultrices venues de toutes les régions, notre département était fort bien représenté par **Marie Blandine Doazan**, Présidente des Jeunes Agriculteurs 31. Nous avons d'ailleurs pu rencontrer d'autres agricultrices haut-garonnaises lors de la visite d'une délégation sénatoriale au mois de mai dernier afin d'enrichir la rédaction de notre rapport. ◀



Inauguration halle paysagère au Lycée Agricole à Ondes La rentrée scolaire 2017 du LEGTA d'Ondes restera dans les souvenirs des élèves comme un temps fort de leur année. Outre leur entrée dans cet établissement, ils ont pu assister à deux inaugurations. Tout d'abord celle du salon Innov'Agri, biennale du matériel agricole qui se déroulait cette année autour du Lycée, et ensuite celle de la halle paysagère qui devrait accueillir les prochaines olympiades des métiers horticoles. ◀

Revalorisation des retraites agricoles J'ai reçu à ma permanence parlementaire les représentants de l'Association Départementale des Retraités Agricoles qui souhaitent attirer mon attention sur le parcours d'une proposition de loi votée à l'unanimité des députés à la fin de la précédente session parlementaire. Ce texte propose une revalorisation des retraites agricoles pour leur permettre un alignement à hauteur du SMIC. J'ai bien entendu apporté mon aide afin de proposer ce texte au vote des sénateurs, en sollicitant à la fois les instances du Sénat et celles du Gouvernement. (cf p7) ◀

LES FESTIVALS, ACTEURS FRAGILES DE LA VITALITÉ DE NOS TERRITOIRES

Présidente du groupe d'études sur les Arts de la scène, de la rue et des festivals en région, j'ai tenu à consulter mes collègues sénateurs pour réaliser

une enquête en forme d'état des lieux des festivals dans les départements, de leur gouvernance à leur modes de financements, jusqu'aux questions de sécurité,

devenues centrales suite aux vagues d'attentats auxquelles notre pays a été confronté et qui alourdissent davantage encore les coûts. Nous avons pu rassembler une cinquantaine de réponses dont la synthèse a été publiée sur le site du Sénat. Parmi les pistes ébauchées

en conclusion pour redonner du souffle aux festivals, figurent plusieurs propositions : **aider les festivals à faire face aux surcoûts de sécurité, mieux articuler les actions des différents niveaux de collectivité et diversifier les soutiens.** ◀

100^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES

Nous aurons beaucoup de sujets à débattre à l'occasion de la centième édition du Congrès des maires et plus particulièrement lors de la rencontre organisée avec mes collègues sénateurs du département pour les élus de la Haute-Garonne. Comme à l'accoutumée, nous recevrons les congressistes de l'AMF31 pour une visite du Sénat suivie d'un dîner. Cette année nous réserve une particularité, si la météo nous le permet, nous aurons le plaisir

d'admirer une exposition de reproductions d'aquarelles sur les grilles du jardin du Luxembourg en présence de l'artiste, **Noëlle Herrenschmidt**.

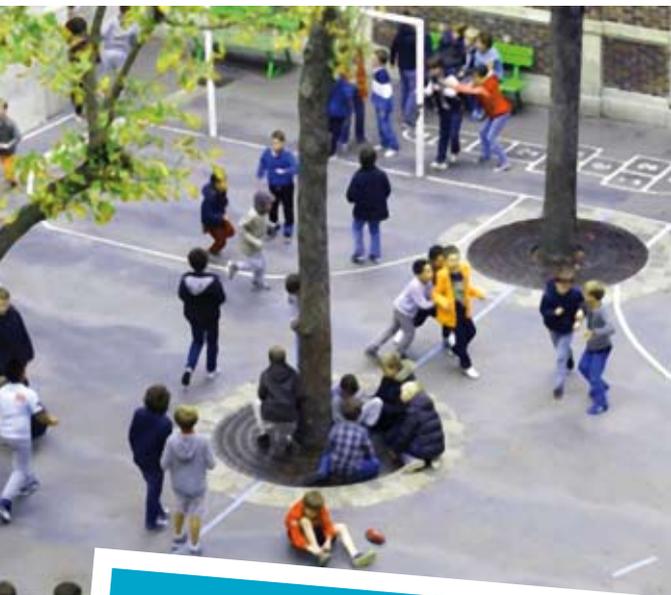
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'AMF 31 à Portet Sur Garonne le 7 octobre dernier, j'ai annoncé mon souhait de solliciter le Président Larcher afin qu'il propose l'ouverture d'une mission d'évaluation de la loi NotRe. Ce groupe de travail est déjà constitué depuis la signature de cette loi, j'ai donc fait acte de candidature pour l'intégrer. Je vous ferai part dans ma prochaine lettre d'information des suites qui auront été réservées à ma démarche. ◀



LA VIE DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN ALERTE

Plusieurs annonces récentes du gouvernement ont semé l'inquiétude chez les élus de nos territoires. Mises bout à bout, les dispositions annoncées vont en effet fragiliser les finances de nos communes : suppression de la taxe d'habitation, des contrats aidés ou encore de la réserve parlementaire, par exemple. En outre, si je souscris pleinement à cette mesure, la mise en place, dès la rentrée 2017, des

classes de 12 élèves (au CP et CE1) a des conséquences matérielles concrètes. Elle oblige à mobiliser davantage de moyens en termes de locaux et de matériels, autant de dépenses imprévues et difficiles à prendre en charge partout dans nos territoires. Ces sujets suscitent une inquiétude pleinement justifiée chez les élus. Je reste à leur écoute, disponible pour les rencontrer dans les mois à venir. ◀



CYCLONE IRMA SOLIDARITÉ AVEC LES TERRITOIRES DES ÎLES DE SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLÉMY FRAPPÉS DE PLEIN FOUET

L'heure est à la reconstruction et à la solidarité après la dévastation qui s'est abattue sur les habitants et la violence de l'ouragan. Plusieurs de nos collègues sénateurs sont directement frappés et mobilisés pour cette tâche titanesque

SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS

En annonçant la fin des contrats aidés, le gouvernement a soulevé l'incompréhension des communes et collectivités locales, et un très fort mécontentement des associations d'élus, à l'unanimité.

Si effectivement il est préférable de transformer ces contrats précaires en postes de travail pérennes, il est nécessaire d'assurer une transition et une solution de continuité pour les cas où la pérennisation de ces emplois serait impossible et les exemples sont nombreux qui le démontrent (exemples : AVS, ...).

FONDATION DE FRANCE :
◉ 800 500 100 NUMÉRO GRATUIT
POUR LES DONS SOLIDARITE ANTILLES

RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018

La suspension de session parlementaire, en raison du renouvellement sénatorial de septembre, m'a permis cette année de rester dans le département et ainsi d'assister à plusieurs rentrées scolaires.



1^{er} septembre Inauguration de l'école maternelle Jules Ferry à Colomiers



4 septembre Inauguration du groupe scolaire Niboul à Toulouse



5 septembre Inauguration du lycée Nelson Mandela à Pibrac

Remise de la Légion d'Honneur à Alain Fillola

J'ai eu le plaisir d'assister à la remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur d'Alain Fillola par Martin Malvy. Qui de mieux qu'un élu de terrain, infatigable défenseur de notre territoire pour saluer la carrière et le parcours d'un autre élu, fervent partisan du département et de la protection d'un service public proche du citoyen !



Fin de la réserve parlementaire

➤ Votée à l'Assemblée Nationale, la suppression de la réserve parlementaire attribuée aux communes et aux associations est un coup dur pour ces structures d'envergure locales qui m'adressaient de plus en plus de requêtes afin d'obtenir le déblocage d'une subvention sur ma dotation de réserve parlementaire : acquisition d'un motoculteur pour l'entretien des talus de la commune, remise aux normes de la cantine d'une école publique, installation de dispositifs pare-avalanche ou encore de ralentisseur, autant de projets qui ne pourront plus compter sur les subventions que nous pouvions distribuer à titre exceptionnel chaque année. Désormais, seuls les dossiers attribués en 2017 pourront engager les crédits inscrits dans le projet de loi de Finances de l'année, utilisables au plus tard jusque fin 2018. Dans la discussion de ce texte, j'ai pris position, malheureusement en vain et malgré les vives critiques, pour un maintien de cette disposition. Si je peux comprendre le désir de transparence du Gouvernement sur ce sujet, je ne peux admettre les arguments relayés dans certains médias sur



l'opacité de ces fonds, jetant ainsi une fois de plus l'opprobre sur les élus de la République. La distribution de la réserve parlementaire fait l'objet d'une publication facilement accessible sur les sites internet des deux chambres parlementaires. J'ai pour ma part anticipé cette publicité en publiant chaque année sur mon site dès mon élection en 2009, la totalité des listes de bénéficiaires de mon enveloppe budgétaire. Avec un contrôle plus accru et des règles respectées, le clientélisme avancé par les détracteurs de la réserve parlementaire aurait été, à mon sens, facile à endiguer. Illustration d'un des derniers dossiers instruits au titre de l'année 2017, je me suis rendue sur la commune de Bouloc pour constater la réussite des travaux de rénovation du séchoir à brique (Photo). Accompagnée par les élus de la commune, j'ai eu plaisir à visiter ce nouveau lieu mis à disposition des associations et habitants et qui s'inscrit dans un projet plus vaste de rénovation du patrimoine communal. <

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

Renfort de la protection des victimes de violences conjugales

► Sensibilisée aux questions relatives à la nécessaire et imparfaite protection des victimes de violences conjugales, tout au long des travaux de la Délégation aux Droits des femmes du Sénat depuis que j'en suis membre, j'ai aussi été alertée par des associations haut-garonnaises confrontées à ces problématiques concrètes sur le terrain. Face aux situations réelles d'injustice auxquelles les victimes peuvent être confrontées, j'ai décidé de mettre à profit la période d'interruption de la session parlementaire par le calendrier électoral, pour déposer une proposition de loi qui réponde aux demandes des acteurs associatifs, en vue de renforcer la protection des victimes en assurant l'éloignement des coupables des actes de violences.

Force est de constater que, malgré les améliorations législatives apportées ces dernières années, les violences au sein du couple génèrent toujours de nombreuses victimes. Selon le secrétariat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 223 000 femmes par an subissent

des violences de la part de leur conjoint ou concubin, pour 164 000 des violences physiques, sans oublier qu'un nombre non négligeable de faits de violence ne sont pas avisés, en raison de l'intimidation des victi-



mes qui renoncent à porter plainte. Cette violence touche inégalement les femmes et les hommes, puisque sur les 143 personnes décédées en 2014 à la suite de telles agressions, 118 étaient des femmes, contre 25 hommes. Le caractère inégalitaire de l'exposition à ces violences, qui, en plus de mettre en danger la vie de nombreuses personnes, constitue une matrice pour les inégalités entre

les sexes, fait de la lutte contre ce phénomène une priorité. Améliorée par la règle de l'éviction du conjoint violent du domicile, la mise en sécurité des victimes reste un parcours long et complexe, qui se prolonge parfois après la condamnation judiciaire de l'auteur des violences. En outre, les aménagements de peines décidés dans certains cas entraînent un sentiment de grande incompréhension chez les victimes et leurs familles, sentiment renforcé face au décalage entre la réalité du drame vécu par les victimes et la priorité donnée dans le débat public à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces aménagements – tels que la surveillance électronique par bracelet - laissent s'installer un sentiment d'impunité pour l'auteur de ces violences. Face à ce constat, j'ai proposé de modifier le régime de l'exécution des peines des auteurs de violences conjugales, afin de les maintenir à une distance effective des victimes. ◀



LE 19 SEPTEMBRE j'ai rencontré le Collectif des Femmes de Midi-Pyrénées afin de leur présenter ma proposition de loi et recueillir leurs premières réflexions qui alimenteront mon travail parlementaire lors de l'examen de ce texte.

LE 28 SEPTEMBRE était la journée internationale du droit à l'avortement. A cette occasion j'ai organisé une rencontre-débat autour de l'étude juridique comparative sur la législation en matière d'interruption volontaire de grossesse.

Depuis plusieurs années, les alertes s'accumulent, les polémiques se multiplient et ne peuvent pas être passées sous silence car leurs conséquences sont dramatiques pour la santé des femmes. Seuls 57 pays autorisent sans condition l'Interruption Volontaire de Grossesse, ailleurs ce n'est pas un droit acquis. Un avortement sur deux se pratique clandestinement dans le monde où 50 000 femmes en meurent chaque année. Face à ce constat alarmant, j'ai demandé au service des études législatives du Sénat de faire un état comparatif des droits en vigueur concernant l'accès à l'IVG dans huit pays ou états : Allemagne, Belgique, Irlande, Italie, Pologne, Suède, Suisse et Texas.

La France connaît, aussi, sur son territoire des offensives hostiles au droit à l'IVG. Les risques sont palpables comme j'ai déjà pu le constater lors de la publication du rapport d'information sur l'IVG et le délit d'entrave numérique. Ce document conclut à la nécessité de redoubler de vigilance, pour que ce droit des femmes à disposer de leur corps reste acquis, face à la libération de la parole anti IVG, grâce notamment aux nouveaux relais que sont les réseaux sociaux et internet, aussi volatiles que difficiles à certifier.



SENAT : SERVICE D'AIDE JURIDIQUE AUX COLLECTIVITÉS

Soucieux de renforcer sa mission d'aide aux territoires, le Sénat a créé un nouvel outil de saisine par les exécutifs locaux rencontrant une difficulté

d'interprétation concrète d'un texte de loi. Une étude pourra être réalisée, sous l'autorité de la Délégation du Sénat chargée de la présence territoriale, pour

préciser la volonté du législateur à travers le vote de ladite loi. La procédure de saisine est la suivante :

- La formuler par écrit
- Émaner d'un élu de l'exécutif de la

collectivité locale

- Transmettre la demande à un sénateur médiateur

Les services du Sénat jugeront ensuite de la recevabilité de la demande.

REVALORISATION DES RETRAITES AGRICOLES

Mme Laborde attire l'attention du premier Ministre sur la proposition de loi n°368 de **Mme Bello** et **M. Chassaing**, votée le 2 février 2017, par l'Assemblée nationale,

visant à assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles en France continentale et outre-mer. Adoptée à l'unanimité, elle prévoit d'augmenter

les retraites agricoles jusqu'à 85% du Salaire Minimum interprofessionnel garanti (1480 euros mensuels pour 35h travaillées), au lieu des 75% actuels. S'il est

prévu dans le texte qu'elle puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018, cela ne sera possible effectivement que si elle est ratifiée au préalable par un vote du Sénat.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES

Mme Laborde demande au Ministre de l'Agriculture de réaliser de toute urgence une première évaluation de l'impact de la loi du 20 mars 2017 afin de prendre rapidement les mesures nécessaires pour mettre un terme au vide juridique entourant la cession partielle des terres agricoles, qui échappe

encore aux compétences des SAFER, détournant de fait l'esprit même de la loi et de la volonté du législateur. Tirant les conclusions de nombreux exemples de tentatives d'accaparement des terres dans le Sud-Ouest de la France, par exemple, mais pas seulement, le législateur a voulu donner aux SAFER

le pouvoir de résister à ces offensives. En effet, l'accaparement des terres agricoles remet en cause une matière première précieuse, la terre, source de vie, transformant les exploitations agricoles qui font vivre nos territoires et nos terroirs en champs de production industrielle et participant à une spéculation délétère.

AUTRES QUESTIONS : ACCÈS DES COLLECTIVITÉS AUX ÉLÉMENTS NATIONAUX POUR LE CALCUL DE LA DGF GESTION LISTES COMPLÉMENTAIRES DE PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES

Toujours À L'ÉCOUTE des élus

Je reste disponible afin de venir à votre rencontre.

Si vous souhaitez **organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité**, vous pouvez contacter ma collaboratrice Sandrine Da Paré-Magueur

pour convenir d'une date au **05 61 13 28 90**.

Attachée à rendre compte à l'ensemble des élus de mon action en toute transparence, vous trouverez sur mon site internet et dans ma lettre d'information l'ensemble des sujets qui

composent mon actualité parlementaire.

Je privilégie la diffusion de ma lettre d'information par voie électronique, c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : **francoise.laborde31@orange.fr**

À LA UNE de l'agenda

LE 8 SEPTEMBRE

Matinée « républicaine » à l'initiative de M. le Procureur de la République et de M. le Président de la Cour d'appel de Toulouse

LE 15 SEPTEMBRE >

Célébration du centenaire de l'entreprise Latécoère avec les membres de la Fondation Antoine de Saint Exupéry

LE 20 SEPTEMBRE

Inauguration du Grenier de Tournefeuille

LE 21 SEPTEMBRE >

Commémoration de la catastrophe AZF



À vos agendas, ordre du jour prévisionnel du Sénat

OCTOBRE

Ouverture de la session parlementaire 2017/2018 le lundi 2 octobre.

Projets de loi de **réforme du droit des contrats**, du **régime général et de la preuve des obligations**, le projet de loi de **ratification des ordonnances de modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes**, le projet de loi de **mise en cohérence des textes sur la modernisation de notre système de santé**, la loi d'**orientation et de programmation pour le redressement de la justice**, la loi tendant à **soutenir les collectivités territoriales et leurs**

groupements dans leur mission d'accueil des gens du voyage ou encore la loi mettant **fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels**.

28 octobre 2017 – **Conférence Sauvons la Laïcité !** organisée à Cannes par le cercle Ferdinand Buisson en partenariat avec le journal Marianne

NOVEMBRE

Projet de loi de **programmation des Finances publiques de 2018 à 2022**, projet de loi de **Financement de la Sécurité sociale pour 2018**, projet

de loi de **Finances pour 2018, qui engagent les dépenses à venir de l'Etat et les recettes**.

Du 22 au 24 novembre : **100^{ème} congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités de France**

DÉCEMBRE

Célébration de la Laïcité :

7 décembre : **Représentation de « L'affaire Calas »** en présence de collégiens et **Soirée-débat avec le Comité Laïcité République de Toulouse** à la salle Tempo de Léguevin - entrée libre.

9 décembre : **Journée Nationale de la Laïcité**.

TOULOUSE :
Sandrine DA PARE-MAGUEUR
Tél. 05 61 13 28 90
116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE
f.laborde@senat.fr

PARIS :
Florence FAYE
Tél. 01 42 34 30 73
15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06
f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :
Equipe parlementaire

 **www.francoiselaborde.fr**
Abonnez-vous à la lettre d'information